

DECRET N° 70-155 /CP/MIS

du 8 Juillet 1970

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du
Conseil Présidentiel ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts
fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le
Président de la République, le Conseil des Ministres étant
obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°132/PR/SGG du 11 août 1964, portant organisation,
fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des
Affaires Administratives du Dahomey ;
VU le Décret N°317/PR du 17 octobre 1968, fixant les indemnités
et les prestations en nature allouées aux Inspecteurs des
Affaires Administratives et aux Inspecteurs des Finances ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Moïse Mahoussi HOUNNOU, Administrateur, est nommé
Inspecteur des Affaires Administratives, en remplacement de Mr Mamadou
KARIMOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, aura effet pour compter de la date de prise de service de
l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1970

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

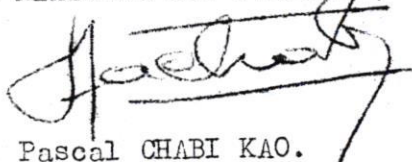


Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO.

Ampliatiions : PCP 6 - CS 6 - MIS 2 - MCP 4 - IAA 4 - Ministères 11 -
SGG 4 - Intéressés 2 - DAI 4 - DCCT-DN-IGF-Gde Chanc.-JORD 5 - DI 8
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DFP + s/dtions 6.